



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 99182

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la mise en place sur l'ensemble du territoire national de défibrillateurs cardiaques. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de défibrillateurs cardiaques installés à ce jour en France, les objectifs à atteindre à plus ou moins court terme, et les moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour développer leur implantation.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé mène depuis plusieurs années une politique active de lutte contre la mort subite qui touche entre 40 000 et 50 000 personnes par an en France. Le développement de l'implantation des défibrillateurs cardiaques dans les lieux publics fait partie intégrante de cette politique. En ce qui concerne le nombre d'appareils installés, selon une estimation de l'association Arlod (Association pour le recensement de la localisation des défibrillateurs) chargée d'effectuer, pour le ministère chargé de la santé, une expérimentation de géolocalisation des défibrillateurs, il y en aurait environ 50 000. Il n'apparaît pas opportun de fixer des objectifs chiffrés à atteindre, le nombre d'appareils à installer étant laissé à l'appréciation de chaque collectivité territoriale, en fonction des risques évalués d'accident cardiaque sur la base des informations fournies par les services de secours (aide médicale urgente et services départementaux d'incendie et de secours).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99182

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1^{er} février 2011, page 889

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5244